

MICHEL VASSOR

NOTAIRE

Successeur de son Père et de son Grand-Père

2, RUE EMILE-ZOLA
BOITE POSTALE 1031 - 37010 TOURS CEDEX
Téléphone 47.05.49.89 (Lignes groupées)

TOURS, le 13 Août 1991

C.C.P. NANTES 8.882 A

ETUDE FERMEE LE SAMEDI
FAX 47.66.81.25

Monsieur le Directeur
Caisse Régionale de
CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'INDRE ET LOIRE
Boulevard Winston Churchill
37041 TOURS Cédex

2

N/Réf. :

V/Réf. : Michel BICHON
Service Dépôts/AG
Ssion STEIN

PHOTOCOPIE

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre courrier du 26 mars dernier ainsi qu'à notre entretien téléphonique de ce jour et vous indique que le compte-titre que vous m'avez déclaré joint entre Monsieur et Madame Filipp STEIN a été inscrit en usufruit au nom de Monsieur et Madame Filipp STEIN et en nue-propriété au nom des SIX (6) enfants en vertu d'un acte de donation de notre ministère du 17 septembre 1988 dont vous trouverez, sous ce pli, la copie authentique.

A la suite du décès de Monsieur STEIN et compte tenu de la donation éventuelle d'usufruit faite par Monsieur STEIN au profit de son épouse en cas de son prédécès, les titulaires du compte sont donc désormais :

- Madame Veuve STEIN, née BURD, usufruitière,
- et les SIX (6) enfants, nue-propiétaires

D'avance, je vous en remercie,

Et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bruno VASSOR

qui ne comporte pas de numéro de compte.
Disparition d'un compte organisée à l'avance avec confusion responsabilités entre le notaire responsable, son fils et un autre notaire voisin, pour des raisons plus que douteuses. F01-N2, page 2.
La copie de la déclaration de donation viciée de 1988 a été communiqués à Alexandre STEIN par Sylvain STEIN (détenteur de la clé du coffre) en 1991 seulement. F01-N2, page 4 à 6

La fausseté de cette déclaration ne pouvait être ignorée par la banque qui détenait 2 comptes titres distincts, de compositions et de valeurs totales analogues de 1988 à 1991. Cependant la banque s'est servi de cette déclaration pour supprimer un des 2 comptes, disparu dans le coffre.
Cette fausseté, mise en évidence dès avril 1996, d'après les déclarations de Sylvain STEIN (détenteur de la clé du coffre) reportées dans la 1ère pièce, (PV de difficultés établi par le même notaire) a été prouvée, de façon incontestable, par Alexandre STEIN, en janvier 1998, après communication par l'expert, en décembre 1997, de relevés (partiels) de comptes bancaires, relevés qui étaient tous en possession des conjoints STEIN mais que ces derniers lui refusaient, et pour cause, vu le nombre et la gravité et l'évidence de leurs malversations notariale et bancaires.